



Bassin Adour-Garonne
Bassin de l'Isle
Affluent de l'Isle (hors Limousin)
Longueur : 112 km (36 km en Limousin)
Bassin versant : 375 km² (en Limousin, y compris ses affluents)
Source : BD CARTHAGE®

L'AUVEZERE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

L'Auvézère est concernée, en Limousin, par les masses d'eau suivantes : « L'Auvézère de sa source au confluent du Moulin de Chatenet » (code européen FRFR46C), « L'Auvézère du confluent du Moulin de Chatenet (inclus) au confluent du Puy Roudeaux (inclus) » (code européen FRFR46B), « L'Auvézère du confluent du Puy Roudeaux au confluent du ruisseau le Dalon » (code européen FRFR46A).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de l'Auvézère sont mesurés aux stations hydrométriques de Benayes (code P6202510) et Lubersac (gestion DIREN Midi-Pyrénées, code P6222510) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

Qualité

L'Auvézère a été affectée de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) dans sa partie amont (jusqu'à Benayes), puis 1 B (bonne qualité) jusqu'à Arnac-Pompadour (où elle reçoit les eaux des ruisseaux de la Capude et de la Faucherie, tous deux affectés d'un objectif de qualité 2) ; l'objectif de qualité devient 2 (qualité passable) jusqu'à Ségur-le-Château où l'objectif de qualité redevient 1 B (bonne qualité). L'Auvézère a été classée en première catégorie piscicole. La DIREN Limousin a réalisé des études de qualité sur l'Auvézère, et certains de ses affluents, en 1984 et 1991.

Un point de mesure du Réseau National de Bassin (RNB) est situé à Ségur-le-Château (code 05042080). Un réseau départemental (RCD), complémentaire au Réseau National de Bassin (RNB) mis en œuvre depuis mars 2000 selon un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dispose d'un point de mesure sur l'Auvézère en amont d'Arnac-Pompadour (code 05042090) ; les résultats sont à demander au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la station du RNB fait partie du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) et la station du RCD a été maintenue.

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05042090	Amont Arnac	RCD	RCD
05042080	Aval Arnac et Lubersac	RNB	DCE-RCS

Réglementation

Au plan réglementaire, l'Auvézère, sur tout son cours, est une rivière réservée par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ; c'est également, sur tout son cours et ses affluents en Haute-Vienne, une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs par décret du 20 juin 1989 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

L'Auvézère coule dans la zone de répartition des eaux délimitée par l'arrêté préfectoral du 2 mai 1996 (Bassin de l'Isle), en application de l'article 8 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau visant à concilier les intérêts des utilisateurs là où existe une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins.

Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables de l'Auvézère à Ségur-le-Château a été réalisé par SOGREAH en 2005.

Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique de la vallée de l'Auvézère a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF qui a déterminé la Vallée de l'Auvézère en zone de type II et une partie en zone de type I (Vallée de l'Auvézère à Ségur-le-Château) ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

L'Auvézère traverse le site inscrit de Ségur-le-Château et ses abords (22 décembre 1972) ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : décembre 2008